

NON au Licenciement de la DS CGT du Centre Inffo Encore une discrimination !



Notre déléguée syndicale CGT à Centre Inffo depuis 2015, est frappée depuis octobre 2022 par une procédure de licenciement. À la suite de manquements dans la procédure, l'inspection du travail a refusé le licenciement de la salariée protégée.

Centre Inffo, est un organisme paritaire, opérateur d'Etat sous tutelle du Ministère du Travail, et constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelles.

Centre Inffo à la fois juge et partie dans cette affaire, a fait recours de la décision auprès du dit Ministère.

La décision est tombée comme un couperet le 9 décembre 2023 et le ministère a validé le licenciement, et ce, malgré tous les éléments apportés reliant la situation de la salariée à son mandat.

Elle subit depuis plusieurs années une situation inadmissible de placardisation, de mépris et d'une succession de situation discriminantes liées à son mandat et à son genre (salaire, carrière...). Centre Inffo a obtenu La note de 72 sur 100 au titre de 2022 sur l'Index de l'égalité femmes hommes, note plus que médiocre, traduisant bien la situation structurelle de l'inégalité dans l'association.

Une fois de plus le Ministère a validé un licenciement d'une syndicaliste CGT à qui on n'a pas manqué de reprocher à plusieurs reprises son engagement syndical, entravant sa carrière professionnelle et aujourd'hui son avenir.

**LA CGT dénonce une fois de plus cette procédure et demande
la réintégration de la salariée immédiatement.**